

AUGMENTATION DE CAPITAL

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Siège Social : 92, 94 Avenue Hédi Chaker – 1002 Tunis

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie « GAT », réunie le **29 février 2008**, a décidé de porter le capital de la société **de 20 MD à 25 MD** par l'émission de **500 000 actions** nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 10 dinars émises au pair.

L'assemblée a fixé les modalités de l'augmentation et a donné pouvoir au conseil d'administration à l'effet de déterminer les conditions de l'émission notamment d'en fixer les dates d'ouverture et de clôture et de constater la réalisation de l'augmentation de capital. Usant de ce pouvoir, le conseil d'administration du « GAT » réuni le **11 mars 2008** a fixé les conditions de cette augmentation de capital et en a arrêté les dates.

Cette augmentation est réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible. Le GAT n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 5 000 000 de dinars

Le capital social sera porté de 20 000 000 à 25 000 000 de dinars par l'émission de 500 000 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au pair, au prix de 10 dinars chacune.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 500 000 actions sera réservée aux propriétaires des 2 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **15 avril 2008** au **15 mai 2008 inclus**.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une **(1) action nouvelle** pour quatre **(4) actions anciennes**.

- **A titre réductible** :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles. Les souscriptions seront clôturées sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social du « GAT » : 92, 94 Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° 08005000653200650170 ouvert à la BIAT, Agence Avenue Mohamed V-1002 Tunis.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 500 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} juillet 2008**.

Cotation en Bourse:**- Actions anciennes :**

Les actions anciennes « GAT » composant le capital social avant la présente augmentation seront cotées, à partir du **15 avril 2008**, droits de souscription détachés.

- Actions nouvelles souscrites :

Les 500 000 actions nouvelles souscrites seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT séparément des actions anciennes jusqu'à leur assimilation.

- Droits de souscription:

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15 avril 2008** au **15 mai 2008 inclus**. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.